



## Mis en danger pour mon fils

Par **Laeti8**, le **27/11/2015** à **00:07**

Bonjour

J ai appris il y a quelque jours que le père de mon fils faisait des chose illégale. Je veux protégé mon fils je veux pas que mon fils aille chez son père.

J aimerai savoir si je peux aller au commissariat pour faire une main courante pr leur dire que je refuse que mon enfant aille chez son père.

Quel seront les conséquences ? La main courante va t elle me protéger?

Par **pierre8475**, le **27/11/2015** à **10:41**

Le fait de faire des choses illégales ne vous déchoit pas de vos droits de parents. Sinon il y aurait beaucoup d'enfants à la Dass. C'est au juge de décider des modalités de garde.vous devez saisir le JAF et lui expliquer la situation. Mais ce n'est pas parceque vous dites que votre mari fait des choses illégales qu'il vous croira. Il faut que l'illégalité soit avérée et qu'elle soit considérée préjudiciable à l'enfant.

En France on peut être truand et député, je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas être truand et Parent